

Communiqué de presse de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers

Poitiers, le 18 décembre 2025

L'INSPÉ de l'académie de Poitiers annonce l'ouverture de la Licence du Professorat des Écoles (LPE) à la rentrée 2026

Ouverture de la Licence du Professorat des Écoles (LPE) dans l'académie de Poitiers à la rentrée 2026

À la rentrée universitaire prochaine, l'académie de Poitiers ouvre une Licence du Professorat des Écoles (LPE), une nouvelle formation universitaire dédiée à la préparation du métier de professeur des écoles. Cette ouverture s'inscrit dans le cadre de la réforme nationale de la formation et du recrutement des enseignants et marque une étape structurante dans la construction d'un parcours de formation progressif, professionnalisant et exigeant, dès l'entrée dans l'enseignement supérieur, après le baccalauréat.

Cette nouvelle licence, portée par l'Université de Poitiers, en partenariat avec La Rochelle Université et le Rectorat de l'académie de Poitiers, va ouvrir sur chacun des 4 sites de l'INSPÉ, sur les campus d'Angoulême, de La Rochelle, de Niort et de Poitiers ; contribuant ainsi au maillage territorial de l'offre de formation universitaire et professionnelle.

Une formation universitaire en trois ans, à double objectif

La Licence du Professorat des Écoles (LPE) repose sur un double objectif clairement identifié. Elle vise, d'une part, à former progressivement au métier de professeur des écoles, en développant les compétences disciplinaires, et en initiant aux compétences pédagogiques et professionnelles attendues pour enseigner dans le premier degré. Elle a, d'autre part, pour objectif de préparer le Concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE), désormais positionné en fin de licence.

La LPE constitue ainsi une première étape essentielle d'un cursus universitaire cohérent et continu, articulant formation académique, professionnalisation et préparation au concours. La LPE contribue également à la visibilité de la formation au métier, dès l'obtention du baccalauréat, via Parcoursup.

Des enseignements fondamentaux et une première immersion professionnelle

La formation s'appuie sur un socle disciplinaire solide, correspondant aux enseignements que les professeurs des écoles ont vocation à dispenser :

- français,
- mathématiques,
- histoire-géographie et enseignement moral et civique,
- sciences et technologie,
- éducation physique et sportive,
- langues vivantes...

Elle intègre également, dès les deux premières années de licence, des enseignements relatifs aux enjeux de la transition écologique, en lien avec les missions éducatives de l'école et les grands défis contemporains.

La formation est par ailleurs adossée à des stages d'observation, permettant aux étudiants de découvrir concrètement la diversité des contextes d'exercice du métier : à l'école primaire, mais aussi dans les établissements du second degré, ainsi que dans des structures d'enseignement spécialisé. Ces temps d'immersion progressive contribuent à la construction du projet professionnel, à la compréhension du système éducatif dans son ensemble et à l'acquisition d'une première culture professionnelle.

Un accès possible aux oraux du CRPE dès la licence

La réussite de la Licence du Professorat des Écoles pourrait ouvrir un accès direct aux épreuves orales du CRPE, dans le cadre d'un dispositif dit de « fast track » (voie rapide). Cette possibilité, à confirmer toutefois, est conditionnée à l'obtention d'au moins la moyenne en français, en mathématiques et sur l'ensemble des disciplines constitutives de la formation, durant les deux premières années de formation (L1 et L2). Ce dispositif reconnaîtrait ainsi les compétences acquises au cours de la licence et valoriserait l'engagement des étudiants dans un parcours spécifiquement dédié au professorat des écoles.

Modalités d'accès et attendus pour l'entrée en Licence 1 de la LPE

L'accès à la première année de LPE se fait via la plateforme Parcoursup, pour les élèves de terminale comme pour les étudiants en réorientation. Les dossiers sont examinés avec attention, notamment au regard des résultats obtenus dans les disciplines du tronc commun.

Les attendus à l'entrée en licence reposent sur :

- une maîtrise solide de la langue française, à l'oral comme à l'écrit ;
- une très bonne maîtrise des notions mathématiques de base, correspondant au niveau attendu à la fin du collège.

La Licence du Professorat des Écoles s'adresse ainsi à des étudiants motivés par les métiers de l'enseignement, désireux de s'engager dans un parcours universitaire exigeant, progressif et résolument tourné vers le service public d'éducation.

Sites de formation proposant la LPE dans l'académie de Poitiers :

La LPE sera dispensée dès la rentrée 2026 dans les quatre départements de l'académie de Poitiers, sur chacun des quatre sites de l'INSPÉ (campus d'Angoulême, de La Rochelle, de Niort, de Poitiers). Il est vivement conseillé de postuler sur plusieurs, voir chacun, de ces sites via la plateforme Parcoursup pour optimiser ses chances d'admission.

Nombre de places par site de formation :

32 places en Licence 1 seront proposées sur Parcoursup sur chacun des 4 sites.

Contenus de formation :

Les enseignements de la LPE sont fixés au niveau national par le Ministère de l'Éducation Nationale et sont structurés autour de cinq blocs :

- Bloc 1 : les disciplines à maîtriser par le futur professeur des écoles : français, mathématiques, arts, histoire-géographie/EMC, sciences et technologie, EPS et anglais. Il intègre également des éléments sur la transition écologique.
- Bloc 2 : développement de l'enfant, diversité des élèves, organisation pédagogique de l'école et stéréotypes de genre.
- Bloc 3 : système éducatif français, valeurs de la République, droits et devoirs du fonctionnaire.
- Bloc 4 : préparation et l'exploitation des stages, numérique ou la découverte des différents métiers de l'éducation. Les étudiants se verront proposer chaque année trois semaines de stage dans des écoles ou d'autres structures d'enseignement.
- Bloc 5 : compétences transversales communes à toutes les licences de l'Université de Poitiers : recherche documentaire, organisation globale du travail et certification PIX.

Après la LPE et l'obtention du concours CRPE : une poursuite d'études jusqu'au master et à la titularisation

La Licence du Professorat des Écoles a vocation à se poursuivre par le Master Métiers de l'Enseignement et de l'Éducation (M2E), mention Professorat des écoles. Ce master, en alternance, d'une durée de deux ans, permet de se professionnaliser, d'accompagner l'entrée dans le métier et conduit à la titularisation des professeurs des écoles au niveau bac +5, conformément aux exigences nationales.

Plus précisément, les étudiants lauréats du concours à la fin de la LPE seront automatiquement admis en master M2E (master enseignement et éducation) en tant qu'élève- fonctionnaires, rémunérés 1400 euros nets en 1^{re} année (avec un stage de pratique accompagnée de 12 semaines dans les classes - tiers temps) ; puis en tant que fonctionnaires-stagiaires, rémunérés 1800 euros nets en 2^{de} année (avec un stage en responsabilité de 18 semaines dans une classe - mi-temps). Une fois le master validé et l'avis de titularisation favorable, l'étudiant fonctionnaire-stagiaire est titularisé et participe au mouvement pour obtenir un poste d'enseignant.

Après réussite au concours, dans le cas du professorat des écoles dans le 1^{er} degré, l'étudiant a la garantie de réaliser son master dans l'académie dans laquelle il a passé le concours et d'y enseigner s'il est titularisé.

Webinaires de présentation de la LPE organisés par l'INSPÉ de l'académie de Poitiers :

- [Un webinaire de présentation](#) : mardi 20 janvier 2026 à 18h
- [Un webinaire de présentation](#) : mercredi 21 janvier 2026 à 15h

Journées Portes Ouvertes (JPO) des Universités de Poitiers et de La Rochelle :

La [Journée Portes Ouvertes de l'Université de Poitiers](#) se tiendra le samedi 28 février 2026, de 9h à 17h, sur les sites d'Angoulême, de Niort et de Poitiers.

La [Journée Portes Ouvertes de La Rochelle Université](#) se tiendra le samedi 31 janvier 2026, de 9h30 à 17h, sur le site de La Rochelle.